

AVIS D'EXPERT

Nouvelle
rubrique

Deux Bordeaux de trop, bonjour les dégâts

Cet article est réalisé en partenariat avec la C.N.E.P., la Chambre syndicale française des Experts et Négociants en Philatélie, sous la plume de **VINCENT BEGHIN**.

Timbres faux, réparés ou encore truqués : les pièges pour les acheteurs sont nombreux. Nous vous présentons, dans cette rubrique, des achats malheureux effectués récemment par des philatélistes et vous révélons ce qui aurait dû leur mettre

la puce à l'oreille. L'occasion pour vous de tester vos connaissances et d'apprendre à ne pas commettre les mêmes erreurs.

La pièce : nous sommes en présence d'une lettre portant une paire du 5 c de l'émission de Bordeaux (YT 42B). Cet affranchissement correspond à un tarif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1863 : celui des lettres de moins de 10 g postées et distribuées dans la circonscription postale d'un même bureau. Les paires du YT 42B seules sur lettre sont relativement rares : le *Catalogue Yvert et Tellier 2020* leur attribue ainsi une cote de 1500 €. Toutefois, il ne peut échapper à personne que la qualité laisse ici à désirer : les timbres sont, en effet, tous les deux entamés.

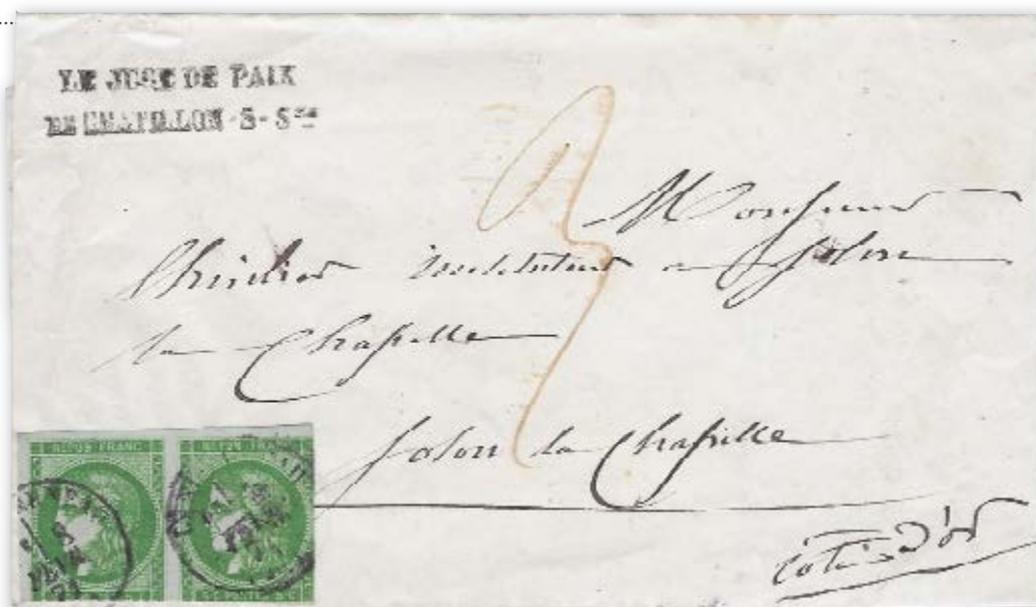
Que vaudrait une telle pièce si elle était authentique ? En l'état, on pourrait l'estimer entre 150 et 170 €. **Quelle est sa valeur réelle ?** Aucune. Il s'agit, en effet, d'un faux grossier.

L'avis de la CNEP

La C.N.E.P. est, en France, l'unique syndicat de dimension nationale regroupant les négociants en philatélie, les experts reconnus et les fabricants et détaillants de matériel. Dans le cadre de cette rubrique, elle nous donne gracieusement un avis éclairé sur les cas qui lui sont présentés.

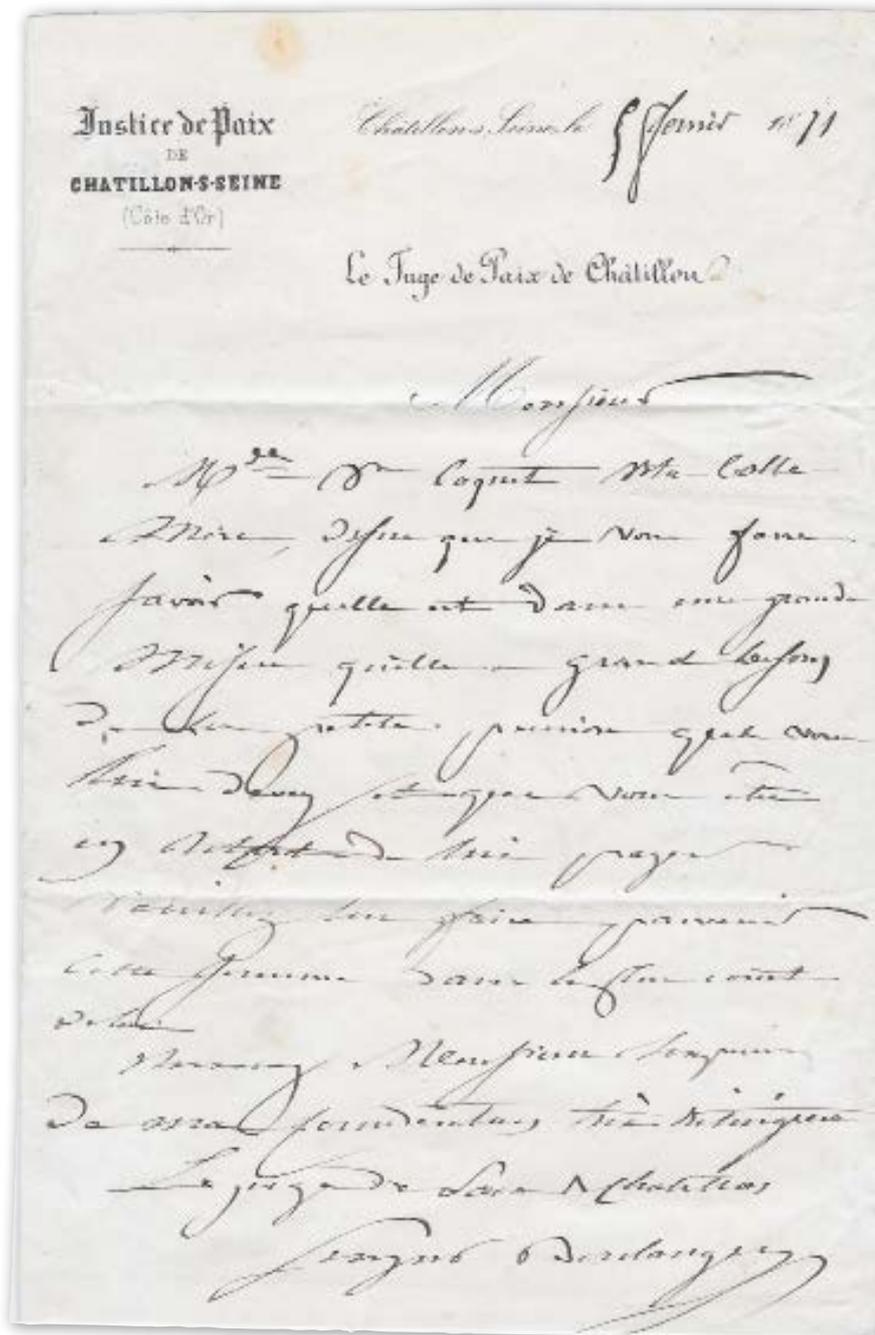
En 1870, la guerre contre la Prusse tourne au désastre pour l'armée française. Le 2 septembre, encerclé dans Sedan, Napoléon III capitule et, le 19 septembre, les troupes prussiennes encerclent Paris... Or, c'est dans cette ville que se trouve l'imprimerie des postes. La conséquence ne se fait pas attendre. Rapidement, la zone non-occupée par les Allemands souffre d'une pénurie de timbres. Face à cette situation, l'administration décide d'en imprimer de nouveaux. On songe d'abord à effectuer l'impression à Tours mais on opte, finalement, pour Bordeaux, où doit s'installer le gouvernement. Dès le 19 octobre, la décision officielle est prise : le matériel d'impression est installé à l'Hôtel des Monnaies. La maison Augé-Delille, spécialisée dans la gravure, est chargée de dessiner un timbre « *aussi semblable que possible* » au 20 c bleu Cérés imprimé à Paris pendant le Siègè et arrivé par ballon monté. ●●●

Photo de la pièce :



●●● Malheureusement, la création s'avère laborieuse. Les essais livrés par Augé-Delille sont décevants. On se tourne vers un nouveau dessinateur : Dambourgez. Celui-ci exécute un dessin à la plume proche du modèle confié... mais que l'on ne parvient pas à adapter convenablement à l'impression lithographique. On fait appel à un nouvel artiste, Léopold Yon qui, lui, donne satisfaction : par conséquent, il lui sera confiée la gravure de toutes les valeurs de la série. Comme suite à ces rebondissements, l'impression ne commence que le 5 novembre et les premiers timbres n'apparaissent dans les bureaux de poste que le 13. Et encore ne s'agit-il que des timbres à 20 c et à 10 c. Toutes les autres valeurs ne sont émises que dans le courant du mois de décembre.

Au total, ce sont 120 millions de timbres au type Bordeaux qui sont imprimés jusqu'au 18 mars 1871, date à laquelle l'atelier de Paris est à nouveau en mesure de subvenir aux besoins nationaux. Les pierres lithographiques sont alors détruites. Quant aux stocks restants, une partie est envoyée dans des villes de province pour être utilisée, l'autre est expédiée à Paris, où elle finit par être incinérée en 1880. En résumé, l'émission de Bordeaux a eu une durée de vie relativement courte, d'où la relative rareté de ces timbres ... et le fait que de nombreux faux aient été produits. Parmi ceux-ci, le cas le plus fréquent est celui des lettres sur lesquelles ont été apposés *a posteriori* des timbres ne leur appartenant pas. La lettre faisant l'objet de cet article en est un excellent exemple.



Comment s'aperçoit-on que des timbres n'appartiennent pas à une lettre ? Il existe deux méthodes. La première consiste à relever toutes les erreurs commises par le faussaire, du point de vue de la logique postale. Intéressons-nous au contenu de la lettre qui est, au demeurant, assez pittoresque. Il s'agit d'un courrier daté du 5 février 1871 envoyé par un juge de paix de Châtillon-sur-Seine, à un certain M. Lhéritier, instituteur à Saulon-la-Chapelle. Son objet ? L'informer que sa belle-mère « est dans une grande misère et qu'elle a grand besoin de la petite pension » qu'il lui doit. Or, premier problème : les timbres ne portent pas le cachet de Châtillon-sur-Seine, comme cela devrait être normalement le cas, mais celui d'une autre commune (que nous ne sommes pas parvenus à déchiffrer). Autre bizarrerie, toujours d'après le cachet des timbres, la lettre n'a pas été postée le jour même ou le lendemain de sa rédaction, mais trois jours plus tard, le 8 février.

Plus grave : la lettre n'est pas au tarif. En effet, 10 c est le tarif des lettres de moins de 10 g postées et distribuées dans la circonscription postale d'un même bureau. Or, il s'avère que ceux de Châtillon-sur-Seine et de Saulon-la-Chapelle, bien que tous deux situés dans le département de la Côte-d'Or, sont distants de... 107 km. Certains se diront : c'est donc pour cela que la lettre a été taxée (elle porte, en effet, un chiffre « 3 » manuscrit, signifiant qu'elle a été taxée à 3 décimes, soit 30 c). Pas de chance : cela ne correspond pas non plus ! D'après le tarif du 1^{er} janvier 1862, encore en vigueur en 1871, ce sont les lettres de moins de 10 g non-affranchies, et non pas simplement insuffisamment affranchies, qui doivent être taxées à 30 c. Dans ce

Zooms sur **le cachet trafiqué dans son prolongement sur l'enveloppe.**



contexte, la conclusion s'impose d'elle-même : notre lettre ne portait à l'origine aucun timbre (comme c'est souvent le cas alors pour les courriers envoyés par des juges de paix)... et la paire d' YT42B a été rajoutée ultérieurement par un faussaire.

Toutefois, il n'était pas nécessaire d'aller aussi loin pour déterminer que cette pièce est un faux : un peu de sens de l'observation suffisait. Il s'agit là de la deuxième méthode : savoir se servir d'une loupe. Regardez la manière avec laquelle le cachet se prolonge depuis les timbres jusque sur le papier

de la lettre. La couleur de l'encre ne correspond pas, pas plus que l'épaisseur du trait. De plus, des lettres qui devraient être à cheval sur le papier et sur les timbres ne sont présentes que sur ce dernier. Là aussi, la conclusion s'impose d'elle-même : les marques de cachet hors timbres ont, en fait, été dessinées après coup par un faussaire peu doué. De manière générale, sachez qu'il est rare de voir un travail aussi mal effectué. Il existe sur le marché des faux beaucoup plus dangereux. ●

POUR EN SAVOIR PLUS :

- **Les négociants de la C.N.E.P. sont les interlocuteurs privilégiés des philatélistes souhaitant être initiés, conseillés ou orientés dans le choix d'un thème ou d'une spécialité.** Poussez la porte de leurs boutiques ou venez les rencontrer lors des salons philatéliques.
- **Privilégiez les achats auprès de marchands établis de longue date, jouissant d'une bonne réputation et reconnus par leurs pairs, c'est-à-dire membres d'une association professionnelle.** En France, il n'en existe qu'une seule : la C.N.E.P. Pour connaître la liste des négociants affiliés, consultez le site www.cnep.fr
- **Les négociants affiliés à la C.N.E.P. respectent une charte professionnelle garantissant à leurs clients l'authenticité et la qualité des pièces philatéliques vendues.** En cas de litige à ce sujet entre un de ses membres et un client, la C.N.E.P. est habilitée à intervenir en temps que médiateur : n'hésitez pas à faire appel à elle.
- **Rens. :** C.N.E.P., 4 rue Drouot, 75009 Paris.
Tél. 01 45 23 00 56. Courriel : info@cnep.fr

SOURCES :

- « **Les Bordeaux cuvée 1870-71 : hauts en couleur avec un parfum de rareté** », Michel Melot, *Timbroscopie* n° 56, mars 1989.
- **Catalogue spécialisé des timbres de France, tome 1**, éditions Yvert & Tellier, 1975.
- **Catalogue spécialisé des timbres de France, tome 1**, éditions Yvert & Tellier, 2020.
- **Les tarifs postaux français 1627-1969**, éditions Loisirs et Culture, 1982.